

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Boulogne-Billancourt (92100)

Réponses de Pierre-Christophe Baguet, au nom de la liste « La Ville Plus Facile »

— le 09/03/2020 à 20:26 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Un budget dédié (30€ par habitant par an, toutes sources) et des objectifs clairs et quantifiables sont essentiels.

Continuité du plan vélo et circulations douces engagé avec les associations environnementales, de quartier et d'usagers, les conseillers de quartiers et les citoyens. Son budget dépendra des conclusions de cette concertation et sera assumé avec les collectivités partenaires : notre intercommunalité Grand Paris Seine Ouest et le Département des Hauts-de-Seine pour les axes départementaux.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je suis indécis·e

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : 1/ route de la Reine - avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - pont de Saint Cloud (RD907), 2/ les quais de la Seine (RD1), 3/ avenue Leclerc-Vaillant - pont de Sèvres (RD910), 4/ avenue Charles de Gaulle - boulevard Jean Jaurès - pont de Billancourt, 5/ avenue André Morizet - boulevard de la République - pont d'Issy (RD50)

Les premiers 3 axes font partie du Réseau Express Régional Vélo (RER V). Les 2 autres sont nécessaires pour connecter le nord et le sud de la Ville.

Le but du plan vélo est de réaliser des voies de circulations douces pérennes et sécurisées. La réflexion portera bien évidemment sur ces axes.

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Le but du plan vélo est de réaliser des voies de circulations douces pérennes, sécurisées et reliées au réseau parisien et des 8 communes de Grand Paris Seine Ouest, avec création de nouveaux parcs de stationnement vélos et trottinettes aux abords des bâtiments municipaux et des entrées de métro, des stations de gonflage en libre accès, etc.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 : je suis indécis·e

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Aux heures de pointe.

Boulogne-Billancourt, ainsi que les communes de Grand Paris Seine Ouest, a intégré au 1er juillet 2019 la ZFE (Zone à faible émission) qui préconise l'utilisation de la vignette Crit'Air pour encourager la circulation des véhicules propres.

Deux centres de logistique urbaine seront construits, dont l'un en entrée de ville et l'autre en bord de Seine pour utiliser le transport fluvial. Les poids-lourds ne livreront donc plus qu'aux centres de logistique d'où partiront ensuite, pour livrer nos supermarchés et nos commerces, de petits véhicules électriques non polluants et moins générateurs d'embouteillages et d'accidents. Par ailleurs, la vidéoverbalisation a permis depuis octobre 2016 de dresser 30 000 PV pour des livraisons en double-file, des stationnements dangereux et sur les pistes cyclables.

Action n°5 : je suis indécis-e

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Mettre toute la ville sauf les grands axes traversants (avenue Leclerc-Vaillant, route de la Reine, les quais) en zone 30. Mettre en zone de rencontre (20km/h) les rues à forte circulation piétonne, par exemple la rue du Point du Jour (entre Jean Jaurès et Longs Prés), avenue Jean-Baptiste Clément autour du carrefour Fessart/Rochefoucauld/Parchamp.

Une proportion importante de la voirie municipale est déjà limitée à 30km/h, mais cette limitation est très fragmentaire. Il serait plus clair pour tous les usagers si toutes les rues (en dehors des routes principales) étaient en zone 30.

Nous avons réalisé, avec GPSO, l'aménagement de l'avenue Jean-Baptiste Clément en zone de rencontre limitée à 20 km/h (piétons et cyclistes prioritaires) avec signalétique renforcée, itinéraires cyclables, doublement du stationnement pour les deux roues... pour un coût de 1 875 000 €.

Nous lancerons les États Généraux du partage de l'espace public dans le respect de tous (piétons, mobilités douces et véhicules motorisés) et la révision du plan de circulation en partenariat avec les communes limitrophes et de Grand Paris Seine Ouest. Le résultat de ces études permettra alors de définir plus précisément ces zones.

Action n°6 : je suis indécis-e

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Certaines rues secondaires, telles que rue du Vieux Pont de Sèvres ou rue de Billancourt, accueillent une quantité de trafic disproportionnée car elles servent comme itinéraires de délestage. En mettant certains tronçons en tête-bêche, ou en créant des impasses, le trafic local peut continuer à circuler mais le trafic de transit resterait sur les axes principaux.

Idem, cette question ne peut être traitée que dans le cadre d'une révision globale du plan de circulation et des états-généraux du partage de l'espace public.

Action n°7 : je suis indécis-e

Transformer en zone piétonne le centre ville en commençant avec l'avenue Jean Jaurès entre la place Marcel Sembat et la route de la Reine.

Le boulevard Jean Jaurès est actuellement piétonnisé 3 fois par an.

Nous lancerons une réflexion sur la piétonnisation de rues et des berges de Seine.

Action n°8 : je suis indécis-e

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Des aménagements ont été réalisés au printemps 2019 (renforcement des aménagements cyclables, création de zones 30, doubles-sens cyclables, nouvelle signalétique). Ils seront poursuivis en fonction des résultats de la concertation du plan vélo.

Action n°9 : je suis indécis-e

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Cette question sera évoquée dans le cadre du plan de circulation qui sera soumis à concertation.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°10 : je suis indécis-e**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Cette question mérite une étude plus approfondie au cas par cas.

Action n°11 : je suis indécis-e

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'aide existante ne s'étend pas aux vélos non-électriques (même pas les vélos cargos), ni aux entrepreneurs locaux.

Nous avons adhéré au dispositif régional de location longue durée de vélos à assistance électrique et nous accordons une aide financière de 400 € (Ville + GPSO) pour l'achat de vélos à assistance électrique (762 Bouloonnais concernés à ce jour). Nous étendrons la subvention municipale pour l'achat d'un 2ème vélo à assistance électrique par foyer dans la limite des 500€ versés par la Région Île-de-France.

Promouvoir une culture vélo

Action n°12 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Les bandes cyclables avenue Pierre Grenier, avenue Victor Hugo et la rue Nationale sont systématiquement utilisées comme du stationnement ou des zones de livraisons. La suppression du stationnement illicite pourrait être accompagnée par la création des zones de livraison.

Comme indiqué dans l'action n°4, la vidéoverbalisation a permis depuis octobre 2016 de dresser 30 000 PV pour des livraisons en double-file, des stationnements dangereux et sur les pistes cyclables. Nous poursuivrons dans cette voie.

Action n°13 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Par exemple, une page dédiée au vélo dans chaque numéro du magazine Boulogne-Billancourt Information. Une projection-débat du film « Why We Cycle » avec la participation des élus.

Un fascicule d'information "partageons la rue", qui rappelait la réglementation, la signalisation, les comportements à adopter... a été diffusé en octobre dernier avec le BBI, à l'ensemble des Boulonnais.

Dès l'élaboration du plan vélo et mobilités douces, la communication sera bien-sûr poursuivie dans le même esprit.

Enfin, cette question sera également traitée dans le cadre des États Généraux du partage de l'espace public "dans le respect de tous" (piétons, mobilités douces et véhicules motorisés) que nous organiserons. Chacun doit savoir partager l'espace public et respecter l'autre, quel que soit son mode de déplacement, son âge, son état de santé...

Commentaires généraux

Pour en savoir plus sur ce que nous avons réalisé et ce que nous réaliserons, je vous invite à consulter notre bilan / projet : <https://www.pcbaguet2020.fr/bilan-projets/>